

AFFICHAGE PUBLICITAIRE

8 victoires judiciaires en 4 mois !

PAGE 13

► Decaux à nouveau condamné

PAGE 8

DOSSIER

Montauban La Mecque du militantisme

PAGE 9



Paysages de France



Colin Samuels

MASSIF DES ÉCRINS

La bataille du refuge de l'Aigle

PAGE 3

Editorial

Sauver la planète... en la détruisant !

Certains préconisent désormais de sauver la planète... en la détruisant. Cela peut aller jusqu'à vouloir sacrifier des sites d'exception : c'est le cas, par exemple, à La Réunion où à peine un parc national vient-il d'être créé, et son inscription sur la liste du patrimoine mondial sollicitée qu'il est question de l'« amputer » ! C'est le cas encore du Sénépi, en Isère, l'un des plus fascinants belvédères sur les massifs constituant l'écrin de la capitale des Alpes françaises.

Pour faire taire les contestataires, on leur sert alors le discours publicitaire en vogue. Pas un aménageur, pas un groupe industriel, pas un seul géant de la distribution, de la restauration ou de la boisson qui, aujourd'hui, ne décline en effet jusqu'à l'écoeurement la formule magique : le mot « environnement », systématiquement affublé de son épithète obligée « durable » ! Mais le comble, c'est que des projets comme celui de la plaine des Sables, à La Réunion, ou du Sénépi, dans les Alpes, sont en fait de véritables pousse-au-crime. Car admettre que, pour produire ne serait-ce que quelques kilowattheures, éclairer un peu plus encore le ciel nocturne à coups de lampadaires ou taper dans une balle quand il fait nuit, on puisse s'en prendre même à de tels sites, c'est laisser entendre que, d'une façon générale, la nature et les paysages peuvent, impunément, être aménagés, industrialisés, dénaturés jusqu'à satiété. C'est, au lieu de tout mettre en œuvre pour diminuer massivement la surconsommation actuelle, inciter à consommer toujours plus, à consommer n'importe comment et, précisément, quel qu'en soit le prix pour la planète. Empêcher que ne soit commis le crime de la plaine des Sables, comme celui du Sénépi, c'est, à travers des sites emblématiques, faire obstacle à la logique destructrice que certains voudraient imposer à la planète au prétexte de la sauver. ■

Pierre-Jean Delahousse

Vice-président de « Paysages de France »

Éditorial

- 1 Sauver la planète... en la détruisant !

Analyse

- 3 La bataille du refuge de l'Aigle.
4 Chemins : jusqu'où faut-il ne pas aller trop loin ?

Actualités

- 6 Démonstration de force au Sénépi face à un projet éolien industriel.
8 Decaux à nouveau condamné.
8 Des condamnations aux vertus pédagogiques.

Dossier

- 9 Montauban, La Mecque du militantisme.

Le point sur

- 13 Affichage publicitaire : huit victoires judiciaires en moins de quatre mois !
13 L'afficheur Sopa perd deux fois.
14 McDonald's communique sur l'environnement mais viole le Code de l'environnement !
15 Face-à-face Jacques Séguéla - Paysages de France : le publicitaire dénonce une « pollution visuelle insupportable », mais propose de « supprimer les écologistes ».

Société

- 16 La plaine des Sables : patrimoine mondial sacrifié ?

Bulletins d'adhésion et d'abonnement téléchargeables sur :
www.paysagesdefrance.org

Paysages de France dans les médias

MAI 2007 ◊ **L'Huma Hebdo**, 19 mai : « La justice clémente avec les antipub ».

NOVEMBRE ◊ **Ouest France**, 5 novembre : « Travaux interdits dans la maison fantôme » ◊ **LCI**, 30 novembre : « Légitime révolte » ◊ **Alliance pour une Europe des consciences**, n° 15 : « Résister... et construire », « Halte au saccage du paysage », « Un publiphobe en action » (entretien avec Yvan Gradis) ◊ **Nature Loire**, n° 122 : « Balayons notre paysage ! » (sur la condamnation de l'État et du maire de Villars, le 25 septembre 2007, par le tribunal administratif de Lyon).

DÉCEMBRE ◊ **L'Actu des Ados** (supplément du Télégramme de Brest) : « Les militants antipub passent à l'attaque » ◊ **La Décroissance**, n° 45 : « Vélo contre nature » (à propos de la campagne « Protégeons nos chemins » dont PDF est l'un des porteurs) ◊ **Le Journal des Sables**, 6 décembre : « La pollution visuelle en accusation » : « La chasse aux affichages incontrôlés » (sur les actions de « Environnement et Paysages des Olonnes », membre de PDF) ◊ **Le Penthièvre**, 20 décembre : « Pléneuf-Val-André : des travaux illégaux » ◊ **RTL**, 17 décembre : RLP de Paris. Interview du président de PDF ◊ **TF1**, JT de 20 heures, 18 décembre : RLP de Paris. Interview de la responsable de PDF Île-de-France ◊ **Ouest France**, 28 décembre : « Maison de Bernard Fixot : nouvelle réaction ».

JANVIER 2008 ◊ **Aisne TV**, 4 janvier 2008 : « Action contre la pollution visuelle » ◊ **La Dépêche du Midi**, 8 janvier : « Ils veulent l'afficher... bien » (PDF 82 interpelle les candidats aux municipales) ◊ **Le Dauphiné Libéré** (édition Savoie), 10 janvier : « Des communes limitent l'affichage publicitaire. À la chasse aux panneaux » ◊ **Le Petit Journal** (édition Tarn-et-Garonne), 24 janvier : « Paysages de France. Le Petit Naples fait peau neuve » (sur l'opération de ramassage de déchets du 19 janvier 2008 organisée par PDF à Montauban) ◊ **France Inter**, 27 janvier : émission Kriss Krumble consacrée aux « Déboulonneurs », PDF citée.

FÉVRIER ◊ **La Décroissance** : « Dans le panneau » (à propos de la condamnation de l'afficheur Avenir, groupe JCDecaux, le 9 janvier 2008) ◊ **La Dépêche du Midi**, 5 février : « Nettoyage des berges du canal » ◊ **Le Petit Journal**, 6 février : « Les anti-pub interpellent les candidats ! » ◊ **Le Dauphiné libéré**, 6 février : « Panneaux "hors la loi" démontés » ◊ **France 3 Alpes**, 28 février : « Pollution visuelle. La guerre contre les panneaux publicitaires et les enseignes ne respectant pas le Code de l'environnement ».

MARS ◊ **Le Journal des Sables**, 6 mars : « 19 infractions environnementales et une étude de règlement tenue secrète. Environnement et Paysages des Olonnes tire le signal d'alarme... » ◊ **Politix**, 6 mars : « Ces vélos qui roulent pour la pub » ◊ **INC Hebdo**, 17 mars : « L'Administration cinq fois condamnée pour avoir autorisé des panneaux publicitaires illégaux » ◊ **Le Petit Journal**,

21 mars : « Fausse alerte chimique sur les berges du canal ! » ◊ **La Dépêche du Midi**, 26 mars : « Fausse alerte chimique le long du canal » ◊ **France 3 Auvergne**, 19/20, 26 mars : reportage à la suite des jugements rendus par le TA de Clermont-Ferrand condamnant l'État du fait de la carence des préfets du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire ◊ **La Montagne**, 26 mars : « La pollution visuelle sanctionnée par la justice », « Le préfet condamné » ◊ **Le Petit Journal**, 26 mars : « Nettoyage des berges du Tarn. Heureusement qu'il y a des volontaires... » ◊ **Le Dauphiné Libéré**, 31 mars : « Projet éolien : manifestation le 6 avril à La Motte-d'Aveillans pour dire "non" » ◊ **Petit Journal**, 31 mars : « Coup de gueule de l'association » ◊ **Maxi**, n° 1118, du 31 mars. **AVRIL** ◊ **Radio Mont-Aiguille**, 1^{er} avril : interview de la déléguée régionale de PDF sur le projet éolien sur le Sénépi ◊ **Grenoble et moi**, 3 avril : « Un vent de controverse » (*idem*) ◊ **France Bleu Isère**, 6 avril : manifestation pour la préservation des crêtes du Sénépi ◊ **France 3 Alpes**, 19/20, 6 avril : manifestation pour la préservation des crêtes du Sénépi ◊ **Le Dauphiné Libéré**, 7 avril : « Éoliennes sur les massifs du Sénépi et du Connex. Une marche pour dire "Non" » ◊ **France Bleu Isère**, 8 avril : émission « L'Isère au naturel » sur la manifestation pour la préservation des crêtes du Sénépi, interview de P.-J. Delahousse, vice-président de Paysages de France ◊ **France 3 Paris, Île-de-France, Centre**, 8 avril : émission « On refait Paris » Face à face P.-J. Delahousse, vice-président de PDF / Jacques Séguéla ◊ **Aujourd'hui en France**, 12 avril : « Faut-il autoriser l'implantation d'éoliennes en montagne ? » (*idem*) ◊ **VSD**, 16 au 22 avril : « Le gang des néons » ◊ **L'Union**, 21 avril : Dossier « Cette pub qui pollue nos villes » ◊ **Le Républicain**, 24 avril : « Quand la pub dérape » (intervention de Michel Blain, président de PDF, dans le cadre de l'AG d'Essonne nature environnement) ◊ **La Dépêche du Midi**, 24 avril : « La publicité urbaine est enfin mise à... l'arrêt », « L'obstinante croisade de Paysages de France ».

MAI ◊ **Radio Prune** (Nantes), 5 mai : interview du président de Paysages de France (contrepartie des vélos en libre service) ◊ **Radio cent pour cent** (Mazamet), 13 mai : Interview de Tony Smith sur l'action du 18 mai ◊ **La Dépêche du Midi** (édition Tarn), 16 mai : « Mazamet. Guerre déclarée aux panneaux illégaux » ◊ **France 3 Midi-Pyrénées**, 19/20, 18 mai : reportage sur l'opération bâchages à Mazamet ◊ **La Dépêche du Midi** (édition Tarn), 22 mai : « Mazamet : ils bâchent les panneaux de pub » ◊ **Le Petit Journal**, 23 mai : « Mazamet. Action des militants anti-publicité contre des panneaux 4 x 3 » ◊ **La Montagne Noire**, 23 mai : « Si l'affiche m'était comptée » (*idem*) ◊ **Isère Nature** : « Panneaux hors la loi démontés » (affichage publicitaire). Projet industriel éolien sur le Sénépi (position de PDF et manifestation du 6 avril 2008).

Michel Blain, nouveau président de Paysages de France



D.R.

À l'issue de la dernière assemblée générale, le nouveau bureau m'a élu à l'unanimité président de l'association. Militant depuis plusieurs années au sein de Paysages de France, je remercie ceux qui m'apportent leur confiance. Cependant, je mesure le poids de la responsabilité qui m'échoit. Je tiens d'abord à rendre hommage à Pierre-Jean Delahousse et à tous ceux qui l'ont accompagné et soutenu depuis seize ans pour créer et faire grandir cette association, née à Grenoble, mais dont l'audience a largement

dépassé sa région d'origine. Je l'ai encore constaté récemment en Bretagne où un élu d'une obscure petite commune rurale connaissait bien Paysages de France de réputation !

Pour renforcer cette dimension nationale, nous avons commencé à tisser un réseau de correspondants locaux répartis dans différentes régions. Je salue ceux d'entre eux qui s'impliquent et prennent une part active dans des actions locales. Ils témoignent, interpellent, se font connaître, recrutent, motivent, font des propositions... Qu'ils en soient ici remerciés.

Les correspondants locaux ont un rôle déterminant à jouer pour la défense des paysages de leurs régions respectives. Sans eux, l'association serait paralysée et aveugle. Grâce à leur implication, tout devient possible ! J'invite les adhérents à se rapprocher d'eux et à ne pas rester isolés. Je soutiendrai toutes les initiatives locales. Ce numéro en révèle quelques-unes. Nous n'avons que nos convictions et notre énergie pour faire respecter les valeurs qui nous tiennent à cœur. Il est de notre responsabilité de défendre les paysages et le cadre de vie que nous léguons à notre descendance. ■

Michel Blain

MASSIF DES ÉCRINS

La bataille du refuge de l'Aigle



Colin Samuëls

En 1910, les habitants de La Grave ont édifié, à 3 440 mètres d'altitude sur le versant nord du massif de la Meije, une cabane de bois pour servir de refuge de secours aux alpinistes à l'issue de la traversée des arêtes de la Meije, à l'époque course longue et difficile. Un arrêté du 9 mars 1943 inscrit le refuge « sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général ». Il est aussi situé juste sur la limite de l'actuel parc national des Écrins.

Au fil des années, sa vocation initiale a été « oubliée », et l'Aigle est aujourd'hui devenu soit l'objectif même d'une course étalée sur deux jours pour des randonneurs un peu expérimentés, soit le point de départ d'une course brève et facile, mais lucrative pour les guides locaux : la Meije orientale, qui do-

LA MEIJE* ET SON REFUGE DE L'AIGLE

Aucune description « objective » de la chétive bâtisse ne pourrait apporter la moindre explication à ce qui fait d'elle un mythe. Pire, la décrire, ce serait la détruire. Car c'est bien elle qui le fonde et le nourrit, elle qui, comme en équilibre entre rocs et séracs, nuages et alpages, dessine, au bord des étoiles, ce paysage de l'ineffable.
Pierre-Jean Delahousse.

* Sur la Meije, voir aussi *Action Paysage* n° 3, de décembre 2000.

Agissez ! Signez la pétition en ligne
(lien sur : www.paysagesdefrance.org)

mine l'Aigle de... 441 mètres ! D'où le problème, jamais clairement prouvé, du risque d'encombrement du refuge, et deux solutions antagoniques : soit revenir à la vocation initiale du refuge, et s'y tenir, soit affirmer que l'encombrement est avéré, et, à partir de là, laisser se détériorer le refuge historique, pour mieux fonder encore la nécessité d'en construire un neuf.

La Fédération française des clubs alpins de montagne (FFCAM), qui regroupe entre autres membres les adhérents du CAF, le Club alpin français, décide alors en 2001, après une parodie de consultation – 47 adhérents y répondent ! –, de construire un nouveau refuge plus vaste juste à côté de la cabane historique (1).

La création d'une association de défense d'un paysage « historique ». Après deux années de manœuvres de la part de la FFCAM, de tergiversations et de silences gênés de la part d'un certain nombre d'administrations et d'associations concernées – et parmi celles-ci, regrettamment, Mountain Wilderness (2) –, une association des « Amis du refuge de l'Aigle » est créée en avril 2004 : elle forme un comité de parrainage, lance une pétition et noue de multiples contacts – administrations, élus, associations –, pour faire adopter sa double propo-

sition de « conservation du refuge actuel sur son site historique » et d'étude d'un emplacement de rechange à une altitude plus basse pour un éventuel nouveau refuge. L'association reçoit, entre autres soutiens, celui d'alpinistes prestigieux, de la très connue entreprise Petzl et de personnalités comme l'académicien Michel Serres – « je me joins à votre combat pour conserver au massif de la Meije l'un de ses bijoux les plus anciens et les plus aimés... », écrit-il en septembre 2006.

Des tentatives de concertation sont menées en 2004, à la demande réitérée de l'association, mais n'entament nullement la volonté de la FFCAM de faire aboutir son projet. Les relations se tendent en 2005, les médias, en général, se taisent ou déforment, les coups bas ne manquent pas, mais l'association se renforce.

Un double front, administratif et judiciaire. La FFCAM entame en avril 2006 auprès de la mairie de La Grave, propriétaire du site de l'Aigle, des démarches pour obtenir les permis de démolir l'ancien refuge et d'en construire un autre. L'association demande alors en mai au nouveau ministère « de l'Écologie et du Développement durable » une « mise en instance de classement » du site entier de la Meije. ●●●

●●● Les demandes de la FFCAM sont refusées en octobre. Victoire éphémère, car dès novembre 2006, feignant la conciliation, elle propose un deuxième projet, d'« intégration (dans un nouveau bâtiment) d'éléments de mémoire de l'ancien refuge ». L'association informe publiquement la FFCAM de son opposition absolue au nouveau projet, « qui ressemble comme deux gouttes d'eau à votre premier ». Cela n'empêche pas le dépôt des nouvelles demandes de permis de démolition et construction, lesquels seront accordés trois mois plus tard, début juillet 2007.

L'association lance aussitôt devant le tribunal administratif de Marseille une action en référé contre ce permis de démolir, recours dont elle sera déboutée en septembre. Elle se pourvoit alors en cassation, devant le Conseil d'État, pourvoi qui sera lui aussi rejeté le 11 février 2008 : rien d'autre cependant que la sanction d'une inexpérience provisoire..., car des recours, sur le fond cette fois, sont déjà prévus !

L'ouverture d'un front médiatique et l'élargissement de la campagne. La Fondation Petzl apporte alors son inestimable concours financier. Créée en janvier 2006 avec, entre autres objectifs, celui de « faire

« Je me joins à votre combat pour conserver au massif de la Meije l'un de ses joyaux les plus anciens et les plus aimés... » (Michel Serres)

avancer le sauvetage de l'Aigle », elle avait – vainement – proposé à la FFCAM en avril 2007 de financer un autre projet, qui respecterait réellement le patrimoine. De décembre 2007 à janvier 2008, elle assume la parution, dans trois revues de montagne de diffusion nationale (3), d'un grand encart appelant au sauvetage du patrimoine de l'Aigle.

Une pétition nationale est également lancée sur le site de l'association pour soutenir son action : en quelques semaines ce sont plus de 2000 signatures qui sont enregistrées, sans compter les encouragements chaleureux. Parallèlement, le ministère de l'Écologie vient d'informer que l'étude de classement du site était lancée...

Le combat pour sauver le refuge de l'Aigle est maintenant entré dans sa huitième année ! Même si tout reste encore possible, le pire comme le meilleur, le fait

d'avoir tenu bon tout ce temps-là est de bon augure. Il faut pourtant remporter enfin la victoire en obtenant le classement du site, et pour cela améliorer sans trêve ce qui s'est malheureusement avéré être, au fil des années, un rapport de force.

La cause de l'Aigle, c'est celle des patrimoines plus ou moins humanisés harmonieusement inscrits dans leurs cadres naturels, chaque ensemble composant un paysage-témoin : ces paysages-là sont en régression constante, notre tâche est de les protéger contre les casseurs, même lorsqu'ils revêtent la défroque des « aménageurs ». ■

Philippe Grenier

Ancien directeur de recherche au CNRS, adhérent de Paysages de France, de Mountain Wilderness et de l'association des Amis du refuge de l'Aigle (ancien vice-président)

(1) Pour plus de détails, consulter le site www.sauvons-laigle.fr : « Sept années de lutte ». En outre, un document intitulé « Nous pouvons sauver le refuge de l'Aigle », publié en février 2006, est disponible sur commande au siège de l'association, 16, hameau du Villaret, 05100 Puy-Saint-André.
(2) L'article 4 de la charte de cette association nationale précise qu'elle veut « s'opposer à l'évolution vers l'hôtellerie d'altitude, et... encourager toute mesure – y compris de déséquipement – permettant de maîtriser la fréquentation... ».
(3) *Alpes-Magazine* n° 109, *Alpes Loisirs* n° 58 et *Montagnes Magazine* n° 325.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Chemins : jusqu'où faut-il ne pas aller trop loin ?



Photos : Paysages de France - D. R.

Voici quelques mois, l'association pour la protection des animaux sauvages (Aspas) lançait une campagne nationale intitulée « Protégeons nos chemins ». Raison de cette opération : des milliers de kilomètres de chemins font ou vont faire l'objet de travaux parfois importants pour créer à travers tout le pays un réseau de voies dites « vertes » qui, souvent, seront asphaltées et accompagnées d'aménagements et d'équipements divers. Ainsi, sous prétexte de développer les « transports doux » et le « tourisme vert », la réalisation de ces voies participerait à la banalisation et à l'artificialisation rampante de l'espace, modifierait, parfois radicalement, l'aspect traditionnel des chemins, l'ambiance paysagère de leurs abords immédiats et des milieux traversés perturberait un peu plus encore une faune dont les territoires se restreignent chaque jour davantage...

Sollicitée en 2007 pour s'associer à cette action, Paysages de France, qui avait déjà eu l'occasion de mesurer le militantisme sans faille de l'Aspas lorsqu'il s'était agi de défendre l'ours et l'âme du paysage pyrénéen (voir *Action Paysage* n° 27 de décembre



Jusqu'à quel niveau de destruction de l'environnement faudra-t-il aller... pour le protéger ? La campagne lancée par l'Aspas* a l'immense mérite de poser un problème, celui du toujours plus et peut-être aussi celui du no future !

2006), avait vite fait alors de donner son accord. Trop vite ? Certains le pensent, comme Thomas Berthet que nous avons interrogé (voir ci-dessous).

À quel moment faut-il savoir dire « STOP » ?

Et pourtant, faut-il toujours trouver mille nouvelles bonnes raisons, au besoin au nom de l'environnement quand ce n'est pas au nom de la lutte contre le chômage ou en faveur de la « croissance », pour aménager, équiper, goudronner, bétonner toujours davantage et toujours plus ? Faut-il accepter, au nom de la sécurité, du confort, de la « rai-

son » le goudronnage de quelques centaines ou de quelques milliers de kilomètres supplémentaires de voies, que certains appellent encore « vertes » ? Jusqu'à quel niveau de destruction de l'environnement faudra-t-il aller... pour le protéger ? Autrement dit, jusqu'à quelle altitude, jusque sur quelle crête de quelle montagne faudra-t-il accepter l'installation d'un escadron d'aérogénérateurs dressant dans le ciel leur froideur métallique (lire page 6) ? Et, plus généralement, quel téléphérique transformant tel piton inaccessible en butte Montmartre faudra-t-il encore installer ? Quelle île – « dramatiquement » entourée d'eau ! – faudra-t-il encore relier par un pont au continent

qui n'aspire qu'à l'engloutir ? Quel tunnel faudra-t-il creuser encore pour que la magie de la différence et de la distance entre deux continents se dilue dans un nuage de gaz d'échappement ? Bref, jusqu'où ne faut-il pas aller trop loin ? À quel moment faut-il savoir dire « STOP », « basta », la coupe est pleine, on n'en peut plus ?

Pour Paysages de France, une campagne comme celle lancée par l'Aspas* a au moins l'immense mérite de poser un problème, un vrai problème, celui de la fuite perpétuelle en avant, celui du toujours plus et peut-être aussi celui du *no future* ! ■

Pierre-Jean Delahousse

* Aspas : www.aspas-nature.org

Entretien

Thomas Berthet, vous êtes membre de Paysages de France. Pourtant, vous ne semblez pas d'accord avec la campagne lancée par l'Aspas et soutenue par votre association. Pourquoi ?
Je précise tout d'abord que je suis consultant en « écomobilité » et cela n'est pas indifférent. Mais ce qui me gêne dans la campagne en question, c'est par exemple lorsqu'on affirme que l'ensemble du réseau national sera asphalté et aménagé. C'est inexact : ce ne sera le cas que lorsque ce sera indispensable, par exemple aux sorties de ville les plus « circulées ».
L'artificialisation de la campagne et donc

du paysage, ça ne vous dérange pas ?
Il faut savoir que le rapport de fréquentation entre une voie non revêtue et une qui l'est peut aller de cinq à dix. Quel mode privilégieront les urbains qui – si on ne revêt pas – ne sortiront pas en rollers (patins en ligne) ou à vélo ? La voiture ! La nature y gagnera-t-elle ? De plus, il faut régulièrement désherber lorsqu'une voie n'est pas revêtue ! Pour certains, le revêtement est indispensable : patineurs, personnes en fauteuil... Et les cyclistes plébiscitent le dur, par confort mais aussi contre les crevaisons.
On dit qu'un kilomètre de « voie verte » coûte 40 000 euros...
C'est vrai, une voie coûte à la

collectivité, mais il est difficile d'en réaliser une sans se donner les moyens de sa fréquentation ; ce serait du gaspillage d'argent public...
N'y a-t-il pas déjà beaucoup trop de « goudron » comme cela avec nos routes et nos autoroutes ? Faut-il vraiment qu'il y en ait encore plus ?
Il est difficile de convaincre les élus de favoriser un mode de vie privilégiant un tourisme écologique, de proximité plutôt que de se tourner avec acharnement vers des autoroutes avec zones d'activités et supermarchés. Cette campagne renforce cette difficulté. Suivie d'effets, elle aboutirait – plutôt qu'au « verdissement des villes »

invoqué – au maintien de relations presque exclusivement automobiles entre villes et campagne, ainsi qu'au cantonnement des excursions et du tourisme à vélo à des niveaux marginaux face à la voiture.
Bref, si l'on vous entend bien, Paysages de France a tout faux !
L'écologie ne signifie pas maintenir la nature telle qu'elle est et encore moins empêcher les hommes de la parcourir : vieux débat entre « conservateurs » et « jardiniers »... Concentrons nos efforts contre les vrais destructeurs de l'environnement, comme Paysages de France le fait face à l'invasion publicitaire ou à certaines grandes infrastructures. ■

ALPES DU NORD

Démonstration de force au Sénépi face à un projet éolien industriel

« Le Sénépi n'a pas de prix », « Le Sénépi n'est pas à vendre », voilà ce que pouvaient lire sur les banderoles de Paysages de France, le dimanche 6 avril 2008, les cinq cents personnes venues manifester sur le massif du Sénépi, au sud de Grenoble. Cinq cents personnes dont plusieurs centaines allaient cheminer en long cortège jusqu'au sommet de la Pierre plantée, un belvédère d'exception, posé entre Vercors, Dévoluy, Taillefer et Connest.

Ce jour-là, quelques lambeaux de neige disputent aux crocus naissants les formes douces de la ligne de crête. Des pins aux formes étranges, sculptées par le vent, ponctuent l'ondulation des alpages. Moments de

UN ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 28 janvier, le Conseil d'État a rendu un arrêt donnant raison à l'association Forum des Monts d'Orb contre EDF énergies nouvelles France et le ministère de l'Écologie. Vouloir implanter en pleine nature, en pleine montagne des centrales électriques composées d'aérogénérateurs gigantesques nécessitant d'énormes fondations en béton armé, c'est en effet bafouer l'esprit et la lettre de la loi, dite « montagne », dont l'un des principaux objectifs est précisément « la préservation des sites et des paysages ».

fugitive beauté printanière... Mais pourquoi un tel rassemblement, pourquoi une telle foule jusque sur la crête alors que la veille et le matin encore les prévisions météorologiques annonçaient froid, vent et neige ?

C'est que justement sur cette crête, à plus de 1 500 mètres d'altitude, là où la terre rejoint le ciel, la société Boralex, d'origine canadienne, veut planter sept aérogénérateurs. Un projet industriel colossal ! cent mètres de hauteur, 800 tonnes de béton enfouies dans le sol pour chaque structure – soit l'équivalent du volume nécessaire pour les fondations de quarante villas –, des pales de 71 mètres d'envergure, une route d'accès creusée au travers d'une forêt de pins sylvestres, un sommet totalement arasé, sans oublier la saignée du flanc est pour descendre l'électricité. Et l'impossibilité de toute « intégration » paysagère pour ces éoliennes dont la hauteur gigantesque, la position dominante, la couleur, le matériau, l'éclairage nocturne artificialiseraient et dénatureraient un paysage absolument unique, jusqu'ici miraculeusement préservé.

Un projet aussi insensé, l'installation en un tel lieu, à plus de 1 500 mètres d'altitude – une première dans les Alpes ! –, de tels mastodontes industriels ne pouvaient que provoquer des réactions de rejet, de colère et d'incompréhension... et la naissance d'une association bien décidée à défendre le patrimoine collectif. C'est ainsi qu'est

Peut-on sacrifier un tel paysage sur l'autel de la surconsommation énergétique ?

créée, en 2007, l'association Sénépi nature durable (SND) qui, très vite, va alerter la population ainsi que les associations de défense de l'environnement, dont Paysages de France qu'elle va alors rejoindre. Car il s'agit d'aller vite et de passer outre aux hésitations de certains qui ne comprennent pas encore ou à la mauvaise foi de ceux qui feignent de ne pas comprendre le drame qui se noue.

Ne pas être naïf

En effet, si certains s'interrogent encore légitimement faute d'avoir clairement évalué les effets destructeurs du projet (les éoliennes véhiculent une image de pureté), certains autres qui se prétendent « écologistes » brandissent déjà la fallacieuse alternative éolien/nucléaire et fustigent ceux qu'ils désignent comme des « antiéoliens ». Cela alors que le débat ne porte pas sur l'éolien en général ou sur les énergies renouvelables, en faveur desquelles Paysages de France a pris position à maintes reprises, mais pour ou contre la préservation d'un paysage emblématique, le Sénépi, et le res-



Agissez ! Signez la pétition en ligne
(lien sur : www.paysagesdefrance.org)

En 2005, la Société botanique de Genève (SBG) a organisé deux voyages : l'un en Turquie, l'autre dans le massif du Sénépi !

pect de la « loi montagne » ! Comment ces soi-disant « écologistes » peuvent-ils prétendre défendre l'environnement tout en sacrifiant sur l'autel du profit et de la surconsommation énergétique des paysages dont, justement, nous avons et aurons plus que jamais besoin ? Comment est-ce possible alors que chaque jour des infrastructures de plus en plus gigantesques et nombreuses marquent le paysage, que l'implantation de zones commerciales dévoreuses d'espace se poursuit jusqu'aux abords des plus petites agglomérations, que l'urbanisation s'étend au point que les villes se rejoignent peu à peu ? Comment peuvent-ils accepter de se mettre aux services de groupes financiers et d'aménageurs pour organiser ainsi le dépeçage de nos paysages ? Et inciter indirectement au gaspillage énergétique puisqu'ils laissent entendre que l'on peut impunément agir de la sorte ?

Car il ne faut surtout pas être naïf. Pour obtenir gain de cause, les opérateurs industriels n'hésitent pas à utiliser l'artillerie lourde : le marché est juteux et de grosses sociétés telles que Suez, Areva, EDF, Borealex démarchent les petites communes rurales désargentées et leur promettent des sommes mirobolantes ; elles font signer des baux à vingt ans aux petits propriétaires terriens et « indemnisent » les agriculteurs. Au Sénépi, 44 000 euros seraient ainsi versés aux alpagistes, bien sûr tous aussitôt acquis au projet ! Et « naturellement », dans un premier temps, tous les élus des communes concernées prennent position en faveur du projet, alléchés par la taxe professionnelle, ceci d'autant plus que nous sommes au pays de la Mure, un ancien bassin minier qui, comme les autres, a beaucoup souffert au cours des dernières décennies.

Mais il faut savoir aussi que les études d'impact sur les paysages, la faune, la flore sont commanditées par ces mêmes sociétés et peuvent être confiées à des associations environnementalistes. Difficile de critiquer ensuite... celui qui vous finance ! Or, pour le Sénépi, ces études ont mis en évidence que le chantier serait entièrement placé en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et qu'y prospèrent deux fleurs protégées au niveau national : *Gagea lutea* (la gagée jaune) et le sabot de Vénus. Quant à l'avifaune, elle se caractérise notamment par la présence du tétras-lyre et de l'aigle royal.

C'est donc parce qu'il y a réellement urgence (la demande de permis de construire, non consultable, pourrait être déposée très prochainement) qu'en janvier 2008 plusieurs associations, parmi lesquelles Paysages de France et SND, se regroupent autour du mot d'ordre « oui aux énergies renouvelables, mais pas à n'importe quel prix ! » et décident d'organiser un événement médiatique de grande ampleur. La date est bientôt fixée, au 6 avril, à une période de l'année où nor-



Le 6 avril 2008 : la responsable de la délégation Rhône-Alpes de Paysages de France s'adresse aux manifestants.



Sur la crête du Sénépi : pour les générations futures, le Sénépi n'a pas de prix.

malement l'accès à la crête du Sénépi, enneigée tout l'hiver, est possible sans qu'il soit nécessaire de chauffer des skis de randonnée ou des raquettes. Et c'est pourquoi, malgré un ciel menaçant, plus d'un demi-millier de personnes se sont retrouvées au pied du Sénépi le dimanche 6 avril 2008 et que plusieurs centaines d'entre elles, filmées par France 3, en ont rejoint la crête après une heure et demie de marche. Une véritable démonstration de force qui n'est certes pas passée inaperçue.

Allain Bougrain-Dubourg au côté des chasseurs !

Le bilan est d'autant plus positif que la préparation de cette action a laissé le temps à certains de prendre en toute connaissance de cause leur décision. Ainsi, des associations locales comme Drac Nature, ou nationales comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), dont le président, Allain Bougrain-Dubourg, avait pris clairement position en faveur de cette action, ont fini par rejoindre, parfois *in extremis*, le mouvement *. Mouvement qui s'était déjà manifesté lors des élections municipales

puisque, dans la commune la plus directement concernée (cinq des sept aérogénérateurs prévus sur son territoire), la majorité favorable au projet venait d'être remplacée par une équipe opposée à ce dernier ! De même, des élus, dont le président de la communauté de communes du secteur ainsi que le conseiller général, présents au rassemblement, ont pu mesurer l'importance de la mobilisation.

Enfin, cette action a fonctionné comme un révélateur : dans les jours qui ont suivi, des appels au secours sont venus de nombreuses régions de France pour évoquer les menaces et les maux qui s'abattent sur nos paysages les plus emblématiques, que ce soient ceux du Gerbier de Jonc, des Cévennes ou de l'île de Ré. Le Sénépi, un cas d'école ? Très certainement. Et les organisateurs de la marche du 6 avril sont bien décidés à mener le combat jusqu'au bout. ■

**Danièle Grizel
et Pierre-Jean Delahousse**

* **Participants « officiels »** : Drac Nature, Fédération départementale des chasseurs de l'Isère, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Paysages de France, Sénépi nature durable (SND), Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF).

PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

Decaux à nouveau condamné

L'afficheur Avenir (groupe JCDecaux) a été à nouveau condamné, le 9 janvier 2008, par le tribunal d'instance de Neuilly-sur-Seine pour violation du Code de l'environnement dans le PNR du Haut-Languedoc. L'afficheur avait déjà été condamné le 20 juin 2007 pour des infractions dans la commune de Privas (Ardèche). Les faits parlent d'eux-mêmes (voir aussi page 10) :

6 juin 2006 : Jean-François Curtil, directeur du « patrimoine » de la société Avenir, écrit au président de Paysages de France que l'association entretient « un procès d'intention permanent à l'encontre de (la) profession ».

17 juin 2006 : Paysages de France adresse une demande amiable à Jean-Charles Decaux, président directeur général de la société Avenir, par lettre recommandée avec avis de réception. L'association demande à l'afficheur de démonter cinq panneaux de grand format (12 m²) scellés au sol, installés en violation de l'article L. 581-8 du Code de l'environnement dans le PNR du Haut-Languedoc. Les infractions concernées sont particulièrement graves puisque constitutives d'un délit. Aucune réponse ne sera apportée au cours des dix mois suivants.

12 mars 2007 : L'association constate que d'autres panneaux à la marque Avenir sont en infraction. L'un d'entre eux cumule à lui seul trois infractions.

18 avril 2007 : Paysages de France saisit le tribunal d'instance de Neuilly-sur-Seine d'une demande de réparation du préjudice causé par les agissements de la société Avenir.

26 juillet 2007 : Le président de Paysages de France rappelle notamment à Jean-Charles Decaux qu'il n'a jamais répondu à

sa lettre du 17 juin 2006 concernant des panneaux publicitaires en infraction dans le PNR du Haut-Languedoc.

2 août 2007 : Jean-Charles Decaux écrit au président de Paysages de France que son groupe est « engagé dans une démarche respectueuse tant vis-à-vis des tiers tels que les associations de protection du cadre de vie, dont Paysages de France, que des dispositions applicables en matière de publicité extérieure ». Jean-Charles Decaux ne fait pas la moindre allusion à la demande de

Paysages de France qu'il supprime ses publicités en infraction.

10 octobre 2007 : L'afficheur demande au juge de condamner Paysages de France à lui payer la somme de 1 500 euros.

9 janvier 2008 : Le tribunal d'instance de Neuilly-sur-Seine juge que « l'agression visuelle dont les panneaux étaient la source résulte de la simple comparaison des photographies avant et après l'enlèvement » et condamne la société Avenir à réparer le préjudice causé à l'association. ■ **P.-J.D.**



Les infractions commises à Mazamet par Avenir (groupe JCDecaux) étaient toutes des délits. L'un des panneaux cumulait à lui seul trois infractions.

Paysages de France

VERBATIM

Des condamnations aux vertus pédagogiques

Christophe Mirmand, préfet de la Haute-Loire, n'avait pas hésité, au cours de la procédure, à qualifier les démarches de Paysages de France d'« inutiles » (*sic*) et à dénoncer à deux reprises « des contentieux répétitifs à but lucratif », alors même que, justement, l'association n'avait pas ménagé ses efforts pour qu'une solution amiable soit trouvée. Après les jugements rendus par le tribunal adminis-

tratif de Clermont-Ferrand (voir page 13), c'est un tout autre ton que le préfet adopte dans le journal *La Montagne* du 26 mars et devant les caméras de France 3 : « Les actions menées par Paysages de France ont toute leur légitimité », affirme Christophe Mirmand, en ajoutant que « même si le dialogue fut parfois rugueux avec elle, cette association est dans son rôle. C'est un partenaire, pas un adversaire. » Des propos

que devraient sans doute méditer certains de ses collègues, à l'exemple de Pierre de Bousquet de Florian, préfet des Hauts-de-Seine, qui a refusé de faire appliquer le Code de l'environnement mais s'est permis de qualifier de « tout à fait excessifs et déplacés » les propos de Paysages de France qui constatait qu'un tel refus revenait à encourager les délinquants de l'affichage à persévérer dans leurs agissements. ■

Dossier

TARN-ET-GARONNE

Montauban**La Mecque du militantisme**

9

RÉALVILLE

**Avenir (groupe JCDecaux)
pris la main dans le sac**

10

PANNEAUX PUBLICITAIRES

**Recouvrements :
des précédents**

12

TARN-ET-GARONNE

Montauban La Mecque du militantisme



Le 28 mars 2007,
déjà 2 000 signatures.

À plusieurs reprises déjà a été évoqué dans nos pages le bouillonnement militant de Montauban autour de son « leader » charismatique, anciennement chanteur de rock, aujourd'hui restaurateur mexicain (au « top » niveau), mais toujours authentiquement « british » ! (Voir *Action Paysage* n° 27 de décembre 2006, n° 28 de juin 2007, n° 29 de décembre 2007.) Si, grâce notamment à ses victoires judiciaires (voir la une de ce numéro et des numéros précédents), l'énorme investissement de certains dirigeants et correspondants de l'association permet à Paysages de France d'être aujourd'hui la seule véritable référence en France en matière de lutte contre l'affichage illégal, Montauban est devenue

dans ce domaine, grâce aux adhérents du Tarn-et-Garonne, non seulement La Mecque du militantisme de terrain, mais un exemple à méditer et à imiter. D'autant plus que, depuis quelques mois, Tony Smith et ses troupes ont aussi lancé des opérations de nettoyage du paysage, des opérations à la portée de quiconque veut agir et témoigner.

Un autre monde

Il faut savoir en effet qu'à Montauban la mairie ne se contente pas de tolérer la pollution massive de la ville par des centaines de panneaux publicitaires de grand format et, plus grave encore, ●●●

Réalville (Tarn-et-Garonne). L'afficheur Avenir avait produit une fausse déclaration.



Pour certains dispositifs comme les enseignes Leclerc ou les panneaux du groupe Avenir-JCDecaux, un bras de fer sera parfois nécessaire

●●● de l'installer sur le domaine public : elle permet aussi, par son inaction, que se transforment en dépotoirs et en décharges des lieux parmi les plus prisés ou les plus rares tels les bords du canal et les rives du Tarn. Car Montauban détient l'extraordinaire privilège de marier en certains lieux architecture et nature. Une nature quasiment sauvage, débordante, luxuriante, composant avec la ville un paysage presque surréaliste tant aujourd'hui, sous nos latitudes, nous sommes habitués à ne plus voir en ville qu'une végétation organisée, domestiquée, artificialisée. Ce miracle fragile, c'est le Tarn qui le permet dont les berges, à la végétation exubérante sur une partie de son parcours, semblent faire de cette ville dressée au-dessus de sa rivière une cité exotique et fantastique.

C'est tout cela sans doute qui explique la passion militante de certains dont le « combat » va bien au-delà de ce que l'on pourrait croire. Car derrière les panneaux publicitaires, c'est un autre monde qui se profile. Un monde où la richesse ne se mesure pas au nombre de « gadgets » accumulés chez soi au rythme des campagnes publicitaires imposées jusqu'à sa-

tiété. Apprendre à voir ce que l'« on » ne voit pas, à passer de l'autre côté du miroir (aux alouettes), éveiller « à s'émerveiller », tel est aussi, et même d'abord, le message de ce « combat » pour le paysage qui, pour les militants de Montauban, se décline à l'envi.

Recouvrements de panneaux. Comment dénoncer ceux qui prennent en otage le paysage et dressent au long de nos parcours leurs bataillons de panneaux ? Comment faire sortir de leur torpeur passive ceux qui ne voient « pas » ou ne voient « plus » ces panneaux dont ils sont pourtant la cible ? C'est d'abord en recouvrant de slogans décapants les « coups de poing atroces » (Michel Serres) des panneaux publicitaires que les militants de Montauban ont ouvert les hostilités. Des opérations spectaculaires, véritables pavés dans la mare, une mare bientôt transformée en tourbillon politico-médiatique ! Et tout cela sans la moindre atteinte aux « biens » puisqu'il s'agit d'installer de simples bâches, pour quelques heures, sur des panneaux. Quant à l'effet, il a dépassé très largement Montauban, le Tarn-et-Garonne ou la région puisque sa médiatisation a même franchi les frontières grâce notamment à la diffusion du film *Montauban et les 400 panneaux*, réalisé à partir des séquences tournées au cours des différents recouvrements.

AVENIR (GROUPE JCDECAUX) PRIS LA MAIN DANS LE SAC

Lors du face-à-face du 8 avril 2008 sur France 3 (voir page 15), Jacques Séguéla est donc monté au créneau pour chanter les louanges de son ami Decaux. Mal lui en a pris car il a tendu le bâton pour se faire battre et, pire, pour asséner des coups à celui qu'il se proposait de défendre ! Occasion en effet pour le représentant de Paysages de France de dire la vérité sur Decaux, et notamment d'évoquer non seulement le viol à grande échelle du Code de l'environnement commis au bord du périphérique parisien

(voir *Action Paysage* n° 25 de décembre 2005, n° 26 de juin 2006 et n° 27 de décembre 2006), mais aussi les récentes condamnations d'un afficheur qui bafoue la loi jusque dans les parcs naturels régionaux (voir page 8). Une chose est certaine, la totalité du temps imparti pour le face-à-face n'aurait pas suffi à évoquer ne serait-ce que les cas identifiés par les militants de Montauban, qu'il s'agisse des publicités Decaux installées à proximité de monuments historiques ou de la rocambolesque affaire du panneau de Réalville pour

lequel l'afficheur avait fait une fausse déclaration, laissant croire que son panneau était fixé sur un mur... qui n'existait pas (voir photos ci-dessus). Le comble, c'est que l'afficheur n'avait tenu aucun compte de l'avis défavorable des services de l'État et avait installé, sciemment, un panneau illégal. Grâce à leur perspicacité, les adhérents de Paysages de France vont finalement découvrir l'« entourloupe », porter plainte auprès de la gendarmerie et saisir le préfet, ce qui entraînera peu après le démontage du dispositif.

Lutte contre l'affichage illégal. Mais communiquer, sensibiliser, alerter ne pouvait suffire. Les résultats, parfois très spectaculaires, obtenus par Paysages de France ne pouvaient laisser indifférents ces militants : ils allaient bientôt apprendre que certains de ces maudits panneaux ou de ces enseignes géantes étaient bel et bien installés en violation de la loi, cela parfois depuis des décennies, à cause notamment de la carence, et donc de la complicité passive du maire et, plus encore, du préfet. Il ne faudra alors que quelques mois pour que les militants, de plus en plus nombreux à rejoindre Paysages de France, assimilent les grandes lignes de la réglementation et entament leurs premières démarches en liaison avec le siège de l'association.

Très vite également, le préfet va comprendre qu'il ne peut se permettre d'imiter ses prédécesseurs : Paysages de France est là qui veille pour contraindre ceux des préfets qui, bien que garants des lois de la République, les foulent au pied. Et, très vite, les premiers panneaux vont tomber, puis les premières enseignes géantes, même si, pour certains de ces dispositifs comme les enseignes Leclerc ou les panneaux du groupe Avenir-JCDecaux, un bras de fer sera parfois nécessaire. Des difficultés qui, en définitive, servent surtout Paysages de France puisque ceux

qui s'obstinent à violer la loi en toute connaissance de cause étalent ainsi au grand jour leurs turpitudes et, paradoxe, se font dès lors la plus belle des... contre-publicités ! (Voir encadré page 10.)

Le règlement de publicité de Montauban. Toute commune française a le pouvoir de mettre en place une réglementation plus respectueuse de l'environnement, du paysage et du cadre de vie. C'est donc aussi pour obtenir que Montauban se dote d'un tel règlement que les militants de Paysages de France vont agir. L'un de leurs objectifs : la disparition des panneaux scellés au sol 4x3 devenus au fil des ans le triste symbole du ravage du paysage par l'affichage. Un combat d'autant plus difficile que l'attitude de la mairie va se révéler pour le moins ambiguë : elle, qui déclare publiquement et régulièrement vouloir améliorer la situation, ne mettra jamais en demeure, ainsi que le Code de l'environnement l'impose pourtant, les auteurs des infractions. Seule l'action de Paysages de France auprès du préfet fera bouger les choses.

De même, alors que la seule revendication qui s'exprime massivement dans la ville est que ce règlement sonne le glas des 4x3 (voir photo page 9), la mairie refusera obstinément de mettre en œuvre une mesure pourtant essentielle, mais... dont les afficheurs ne veulent à aucun prix. Des afficheurs remontés à bloc contre Paysages de France et dont le syndicat n'hésite pas à commettre un déni de démocratie en remettant désormais en cause la participation des associations de protection de l'environnement aux groupes de travail chargés d'élaborer les projets de règlement de publicité (voir *Action Paysage* n° 27 de décembre 2006). L'association demandera alors à Brigitte Barèges, maire de Montauban, d'accorder au représentant de Paysages de France le statut d'invité, ce qu'elle acceptera publiquement. Mais Brigitte Barèges ne tiendra pas sa parole !

De la même manière, Paysages de France sera obligée de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) pour obtenir que la mairie lui communique une copie du contrat signé avec Decaux. Certes, quelques avancées mineures ont été obtenues dans le cadre de ce nouveau règlement. Mais l'essentiel reste à faire et le combat portera désormais sur une demande de révision d'un règlement qui autorise, dans la 96^e ville de France en nombre d'habitants, des panneaux plus grands que ceux désormais admis dans la capitale !

Stratégie politique. Faire évoluer la réglementation nécessite de mettre en place une véritable stratégie dans la durée. Quelques gesticulations d'un moment ne peuvent suffire à contrecarrer les pressions très fortes exercées partout et au plus haut niveau par de puissants groupes décidés à tout faire pour conserver leur droit à polluer le paysage et la vie des citoyens. Il faut donc s'armer d'une certaine dose d'humilité et de beaucoup de ténacité pour prétendre peser sur le cours des choses. L'avenir se prépare aujourd'hui et c'est pourquoi notamment les militants montalbanais vont multiplier les actions en direction des « politiques ». Les sensibiliser, les amener à prendre publiquement position, informer massivement la population et les médias, telle a été par exemple la stratégie conduite pendant la période des ●●●



Le 23 juin 2007, Brigitte Barèges, députée-maire de Montauban, s'entretient avec le président de Paysages de France, sous le regard de Tony Smith et de plusieurs membres du bureau de l'association.



Stand au marché de Montauban : remarquable à l'aide d'une simple bicyclette !



Démontage de panneaux le 28 décembre 2007. Encore et toujours Avenir (groupe JCDecaux) et Leclerc...



Nettoyage des berges du Tarn le 29 mars 2008. En arrière plan, le Pont-Vieux.



Paris, 20 mai 1995 : 500 000 panneaux, le viol !

RECouvreMENT : DES PRÉCÉDENTS

Si le recouvrement ou l'installation de banderoles sur des panneaux publicitaires n'est pas une pratique courante pour Paysages de France, elle n'est pas pour autant nouvelle : à plusieurs reprises et cela dès 1995 à Paris (voir *Action Paysage* n° 5 de décembre 1995), des panneaux ont été recouverts ou agrémentés de banderoles pour dénoncer le scandale de l'affichage publicitaire en France. Ce fut le cas notamment à l'occasion de l'odieuse campagne publicitaire « Nettoyons la nature », lancée par Leclerc sur 20 000 panneaux publicitaires : une

véritable imposture pour une marque qui « salissait » et dénaturait le paysage à grande échelle, tout au long de l'année, avec ses enseignes démesurées et ses dizaines de milliers d'affiches tapageuses. Une tartufferie d'autant plus grossière que Michel-Édouard Leclerc n'avait tenu aucun compte des demandes que lui avaient adressées Paysages de France pour que la marque cesse enfin de violer le Code de l'environnement (voir *Action Paysage* n° 11 de décembre 1998 : « Leclerc, fourbe autonettoyant »). Ce fut le cas encore pour la célèbre

« raquette Leclerc » (voir notamment *Action Paysage* n° 13 de décembre 1999) qui a défrayé la chronique en 1999 et en 2000, avant que Paysages de France, qui avait vainement alerté les pouvoirs publics au plus haut niveau et notamment la ministre de l'environnement, n'obtienne finalement le démantèlement de cette monstrueuse structure publicitaire... après avoir saisi la justice. La différence de taille, à Montauban, c'est que les opérations ont été conduites de façon systématique, à intervalles réguliers et pendant des périodes de plusieurs mois.

●●● élections municipales, au cours de laquelle les candidats ont tous été conduits à remplir un questionnaire rendu aussitôt public (voir le tract page 9).

À la rencontre du public. Comment imaginer que l'on puisse faire évoluer les choses en profondeur en se contentant d'avoir raison tout seul ? Si, depuis une décennie notamment, la prise de conscience qu'on ne peut plus continuer comme avant est réelle et si la plupart des règlements de publicité récents aboutissent à une réduction sensible de la pression de l'affichage publicitaire dans les communes concernées, c'est notamment grâce à l'énorme travail de sensibilisation conduit par Paysages de France dans toutes les directions. Or, cette sensibilisation passe notamment par la rencontre et le dialogue avec le grand public, très vite convaincu pour peu qu'il soit sollicité. Une démarche systématisée par les militants de Montauban qui organisent conférences et projections, mais surtout ne ratent pas une occasion de tenir un stand dans leur ville, y compris les jours de marché, grâce à la réalisation d'un stand repliable et remorquable à l'aide d'une simple bicyclette, mais aussi dans leur département et au-delà. Car rien ne vaut par exemple quelques photos du saccage du paysage par les panneaux publicitaires pour convaincre aussitôt le plus grand nombre qu'une telle situation est aussi odieuse qu'inacceptable !

Nettoyage du paysage. Certes, des pans entiers de nos paysages quotidiens et la plupart des entrées de ville « à la française » sont transformés en véritables poubelles publicitaires, les enseignes débridées des zones d'activités ne faisant qu'aggraver le désastre. Mais ce n'est pas tout : les montagnes de produits, qu'une publicité harcelante tente de « fourguer » bien au-delà des seuls véritables besoins, engendrent une quantité colossale de déchets qui, on le sait, menacent notre santé et notre planète. Des déchets qui, malgré les collectes quotidiennes, l'incinération, le tri, le recyclage, les campagnes de sensibilisation, finissent aussi dans nos mers, nos cours d'eau, nos villes et nos campagnes !

Nettoyer le paysage comme le font depuis quelques mois les militants de Montauban, ce n'est donc pas seulement faire le ménage dans le paysage : c'est aussi lancer un appel à la conscience de chacun et faire comprendre à tous qu'il faut changer. ■ **P.-J. D.**



La loi protège les monuments. Decaux n'en avait tenu aucun compte.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Huit victoires judiciaires en moins de quatre mois !

Depuis plus d'une décennie, Paysages de France n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics, jusqu'au plus haut niveau, sur la délinquance massive qui prévaut, aujourd'hui encore, en matière d'affichage publicitaire. Rien n'y a fait jusqu'à présent puisque panneaux publicitaires et enseignes non conformes au Code de l'environnement continuent de pulluler par milliers jusque dans les parcs naturels (voir *Action Paysage* n° 29 de décembre 2007).

Dans de très nombreux départements, non seulement les maires et les services de l'État ne se soucient jamais de faire appliquer la loi de manière systématique, mais encore – c'est le comble – aucune mesure n'est prise lorsque les bénévoles de Paysages de France signalent des infractions caractérisées... L'association n'a alors pas d'autre choix que de faire appel à la juridiction administrative.

Six fois en trois mois

Celle-ci vient, à six reprises en moins de trois mois, de donner raison à Paysages de France. D'abord à Caen, le 25 janvier, dans une affaire véritablement caricaturale : un premier jugement du tribunal administratif avait, le 15 septembre 2005, ordonné au maire de prendre des arrêtés ordonnant le démontage de panneaux publicitaires illégaux. Certains afficheurs s'étaient alors gardés de démonter leurs dispositifs, sans que le maire se soucie de mettre en recouvrement l'astreinte due par ces afficheurs (92,57 euros par jour de retard et par dispo-



Issoire (Puy-de-Dôme) : l'une des enseignes démontées plus de deux ans après les premières demandes de Paysages de France au maire et au préfet.

sitif) ou de faire exécuter d'office ses arrêtés ainsi que le Code de l'environnement l'impose en pareil cas. Il aura donc fallu que, dans la même affaire, Paysages de France saisisse une deuxième fois le tribunal administratif et que ce dernier ordonne au maire ou au préfet de faire démonter les panneaux publicitaires aux frais des contrevenants !

À Clermont-Ferrand, ce sont quatre jugements condamnant l'État qui ont été ren-

du, le 5 février 2008, par le tribunal administratif. Trois concernent le département du Puy-de-Dôme (communes d'Issoire, de Cournon-d'Auvergne et d'Arlanc), où Paysages de France avait pourtant alerté le préfet cinq ans auparavant sur l'existence de très nombreux panneaux publicitaires et enseignes illégaux, notamment dans les deux parcs naturels régionaux du département. Peine perdue, puisque l'association attend aujourd'hui encore une réponse à ce courrier... Le dernier jugement concerne plusieurs communes de la Haute-Loire incluses dans le parc naturel régional Livradois-Forez, où plusieurs panneaux illégaux étaient encore en place deux ans et demi après les premières demandes adressées par Paysages de France au préfet.

Quelques semaines plus tard, le 10 avril, le même tribunal condamnait à nouveau l'État : saisi par Paysages de France du cas de deux panneaux Clear Channel là encore installés dans le PNR Livradois-Forez, le maire de Dore-l'Église (Puy-de-Dôme) n'avait pas daigné répondre à l'association. Dans cette affaire, la juridiction administrative sera au passage venue démentir la réputation de lenteur qui lui est souvent associée : moins de sept mois auront en effet suffi pour parvenir au jugement, qui constitue la vingt-cinquième victoire judiciaire remportée par Paysages de France à l'encontre de l'État. ■

Cyril Ronfort

L'afficheur Sopa perd deux fois

L'afficheur Sopa a été condamné à deux reprises, les 26 octobre 2007 et 29 février 2008, par le tribunal d'instance d'Alençon. La première affaire concernait la commune de Loudéac (Côtes-d'Armor).

Paysages de France avait demandé à l'afficheur de démonter des panneaux publicitaires scellés au sol installés dans une agglomération de moins de 10 000 habitants, ce que le Code de l'environnement interdit : Sopa, tout en reconnaissant l'illégalité de ces panneaux, avait alors opposé une fin de non-recevoir à la demande de l'association.

La seconde affaire concernait les communes de Maisse et Boutigny-sur-Essonne (Essonne), dans le PNR du Gâtinais français. L'afficheur avait affirmé sans rire au tribunal ne pas être au courant de la réglementation applicable dans ces deux communes, réglementation que Paysages de France s'était pourtant fait un devoir de lui rappeler plusieurs mois auparavant. À noter que dans les deux cas, les panneaux avaient entretemps été démontés après que l'association avait saisi la juridiction administrative à l'encontre des refus des préfets d'en ordonner la suppression. ■

PUBLICITÉ MENSONGÈRE

McDonald's communique sur l'environnement mais viole le Code de l'environnement !

En septembre 2007, McDonald's écrit à Paysages de France. À l'origine : une campagne publicitaire dont le message « antiécologique » avait suscité de vives contestations et qui allait conduire McDonald's, société rompue aux méthodes de communication, à présenter aux associations la panoplie complète des mesures prises par la chaîne de restauration rapide, « au-delà des obligations réglementaires », en faveur de l'environnement ! Or, parmi les objectifs affichés, figure justement « l'intégration harmonieuse dans le paysage ».

Paysages de France s'empresse alors d'écrire au P-DG de McDonald's France pour lui indiquer que si l'association se réjouit d'une telle ambition, la réalité tranche quelque peu avec cette déclaration d'intention : pas facile en effet d'« insérer harmonieusement dans le paysage urbain » des enseignes gigantesques visibles à des kilomètres à la ronde... Mais le véritable hic, c'est que cette énormité dans tous les sens du terme en cache une plus énorme encore : ces enseignes démesurées violent tout simplement le Code de l'environnement ! Bref, McDonald's qui se targue d'agir pour l'environnement viole une loi destinée à protéger ce dernier. D'où une première demande, toute naturelle, formulée par Paysages de France : le démontage ou la mise en conformité, dans les plus brefs délais, de tous les dispositifs non conformes au Code de l'environnement. Et puisque McDonald's veut aller « au-delà des obligations réglementaires », le démontage de tous les dispositifs qui, bien que conformes, ne répondent pas au critère d'« intégration harmonieuse dans le paysage ».

Salades

Une demande que McDonald's mettra trois mois à digérer puisque c'est seulement



L'enseigne du McDonald's de Rennes a été démontée en 2003. Sa hauteur était quatre fois supérieure au maximum autorisé ! Celles de La Valette-du-Var et de Laval, du même modèle, sont toujours en place : les préfets ont été saisis.

le 29 janvier 2008 que la chaîne adresse une première réponse à Paysages de France. Au menu cependant, pas grand-chose à se mettre sous la dent : il n'est en effet question que de « lancer un travail d'état des lieux de la hauteur des totems » pour pouvoir, ensuite, faire « établir un plan d'action » par un « groupe de travail interne » ayant pour mission « d'identifier un marché test de restaurants où sera initiée la démarche de



Le 28 janvier 2002, le dernier « totem » illégal de l'agglomération grenobloise tombait enfin. Après une décision de justice... La demande de l'association remontait au 11 août 1997 !

réduction de la hauteur des totems »... Bref, une salade indigeste. Une promesse cependant : McDonald's joindra « prochainement » Paysages de France pour présenter et discuter du « plan d'action »...

Si la « cuisine » de McDonald's est en effet réputée... pour être rapide, voire expéditive, elle ne rend pas pour autant alerte : aujourd'hui, Paysages de France attend toujours que le champion du hamburger décroche son téléphone. Malgré une télécopie de relance le 27 mars 2008 ! Pourtant, dans son « Écojournal » (sic) 2007, c'est McDonald's qui trouvait le moyen de se plaindre que « les premiers rendez-vous [avec les associations de protection de l'environnement] ne sont pas faciles à obtenir »...

Cerise sur le gâteau, McDonald's s'est vue entretemps contrainte de mettre en conformité le « totem » installé devant son restaurant de Romans-sur-Isère (Drôme), pour la modique somme de 5 500 euros, après la saisine du tribunal administratif par Paysages de France. Et à Issoire, son obstination à maintenir une enseigne de plus de 15 mètres de haut malgré une mise en de-

ENGLUÉ DANS LE KETCHUP ?

En janvier 2000, Paysages de France obtenait pour la première fois le démontage d'une enseigne McDonald's installée en violation de la loi dans l'agglomération grenobloise (voir *Action Paysage* n° 14 de mai 2000). Depuis, à Grenoble, le chalumeau a eu raison de tous les

« totems » McDonald's (et Quick) de l'agglomération. Depuis, des dizaines d'autres ont été démontés ou raccourcis ailleurs (voir *Action Paysage* n° 16 de juin 2001, n° 17 de décembre 2001, n° 19 de janvier 2003, n° 20 de juin 2003). Le plus souvent parce que la justice avait été saisie.

Aujourd'hui, une décennie après les premières démarches de Paysages de France, McDonald's en est encore à proposer de « lancer un travail d'état des lieux de la hauteur des totems ». À croire que plus la restauration est rapide plus le fonctionnement des neurones s'englué dans le ketchup.

meure préfectorale a conduit le préfet du Puy-de-Dôme à en rajouter une louche en recouvrant une astreinte de 2792,48 euros à l'encontre de la chaîne (*lire extrait ci-contre*).

Amuse-gueule

Mais qu'importe ! Paysages de France est plus que jamais décidée à aider McDonald's – comme d'autres avant elle – à « continuer sa progression environnementale ». C'est ainsi que l'association a récemment saisi les autorités administratives afin d'obtenir la mise en conformité d'enseignes gigantesques. Au menu, les enseignes de Vichy (Allier), Bourges (Cher), Dijon (Côte-d'Or), Lamballe, Langueux et Loudéac (Côtes-d'Armor), Lattes (Hérault), Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine), Laval (Mayenne), Venette (Oise), Cournon-d'Auvergne et Lempdes (Puy-de-Dôme), Francheville (Rhône), La Valette-du-Var (Var), Plaisir (Yvelines) ou

encore Épinay-sur-Orge (Essonne). Inutile de préciser qu'il ne s'agit que d'un « marché test » pour « initier » la démarche de mise en conformité de l'ensemble des enseignes McDonald's... Bref, juste un amuse-gueule. ■ **P.-J. D. et C. R.**

NO COMMENT

« Vu le procès verbal d'infraction du 2 novembre 2006 [...]; vu l'arrêté préfectoral n° 07/03547 en date du 25 juillet 2007 mettant en demeure M. le Directeur de la société McDonald's France [...], l'astreinte prononcée à l'encontre de la société McDonald's France, 1, rue Gustave-Eiffel, 78045 Guyancourt Cedex [...] est mise en recouvrement en application des articles L. 581-30 et R. 581-64 du Code de l'environnement [...]. » (*Extraits de l'arrêté pris par le préfet du Puy-de-Dôme, le 19 novembre 2007.*)



« M..., alors ! »

FACE-À-FACE JACQUES SÉGUÉLA - PAYSAGES DE FRANCE SUR FRANCE 3

Le publicitaire dénonce une « pollution visuelle insupportable », mais propose de « supprimer les écologistes »

Jacques Séguéla, « le » publicitaire parmi les publicitaires, face à Pierre-Jean Delahousse, vice-président de Paysages de France, tel était, le 8 avril 2008, le « plateau » de la deuxième édition de la toute nouvelle émission « On refait Paris », sur France 3 Paris Île-de-France Centre. Pourquoi Jacques Séguéla, alors que l'objet de Paysages de France ne concerne pas la publicité, mais la pollution du paysage par l'affichage ? Parce que Stéphane Dottelonde, président de l'Union de la publicité extérieure (UPE), avait été sollicité en premier par la chaîne, mais s'était « défilé ». Sans doute parce que, le 9 mai 2005 sur LCI, il avait déjà eu en face de lui le même adversaire et avait, ce jour-là, manifestement « souffert ».

Pourtant Stéphane Dottelonde aurait dû faire un effort ! En effet, le 8 avril 2008, Jacques Séguéla, bien que très bavard au début de l'émission, n'avait manifestement rien à dire. Pire, lui qui était censé défendre les afficheurs les a tout simplement « enfoncés » un peu plus encore !

Que répondre en effet à quelqu'un qui se contente de répéter que les préconisations du nouveau règlement de publicité de Paris sont tout simplement « ineptes, imbéciles, incohérentes » ? Qui vous explique – comme au café du commerce – qu'il faut des panneaux plus grands aujourd'hui, comme à Shanghai, ... parce que les téléviseurs sont

plus grands aujourd'hui. Mais qui approuve dans le même temps la suppression des zones qui autorisaient jusqu'alors à Paris l'installation de publicités de grand format.

Le publicitaire était-il contrarié par ses démêlés avec les défenseurs de l'environnement qui dénoncent son projet de construire sur le littoral corse, en pleine nature, une maison de 568 m² ? Est-ce pour cela qu'il a glissé à un moment : « Il n'y a qu'à supprimer les écologistes, on ira plus vite. » A-t-il été envoyé au charbon par les afficheurs avec pour consigne de marteler quelques slogans si mal ficelés qu'ils allaient vite se métamorphoser en... boomerangs ? Ou était-il si peu convaincu lui-même pour en venir à déclarer finalement qu'il était « pour ce que [son interlocuteur] avait écrit », que « les ceintures de villes [avaient] été matraquées » et que « [c'était] une pollution visuelle insupportable » ?

Toujours est-il que, non content de s'être emmêlé tout seul les pattes au début de l'émission, il a par la suite et à plusieurs reprises tendu lui-même à son adversaire le bâton pour se faire battre. Ainsi quand Jacques Séguéla, très mal informé ou feignant de l'être, croit pouvoir se plaindre que les afficheurs n'ont pas été associés à l'élaboration du règlement de Paris. En réalité,

il vient de donner l'occasion à Paysages de France de dénoncer le déni de démocratie commis par les afficheurs qui, non seulement sont présents en force dans tous les groupes de travail chargés d'élaborer de tels règlements, mais font systématiquement pression sur les préfets de France pour que les associations de protection de l'environnement soient exclues de ces mêmes groupes de travail (*voir page 11 et Action Paysage n° 27 de décembre 2006*) !

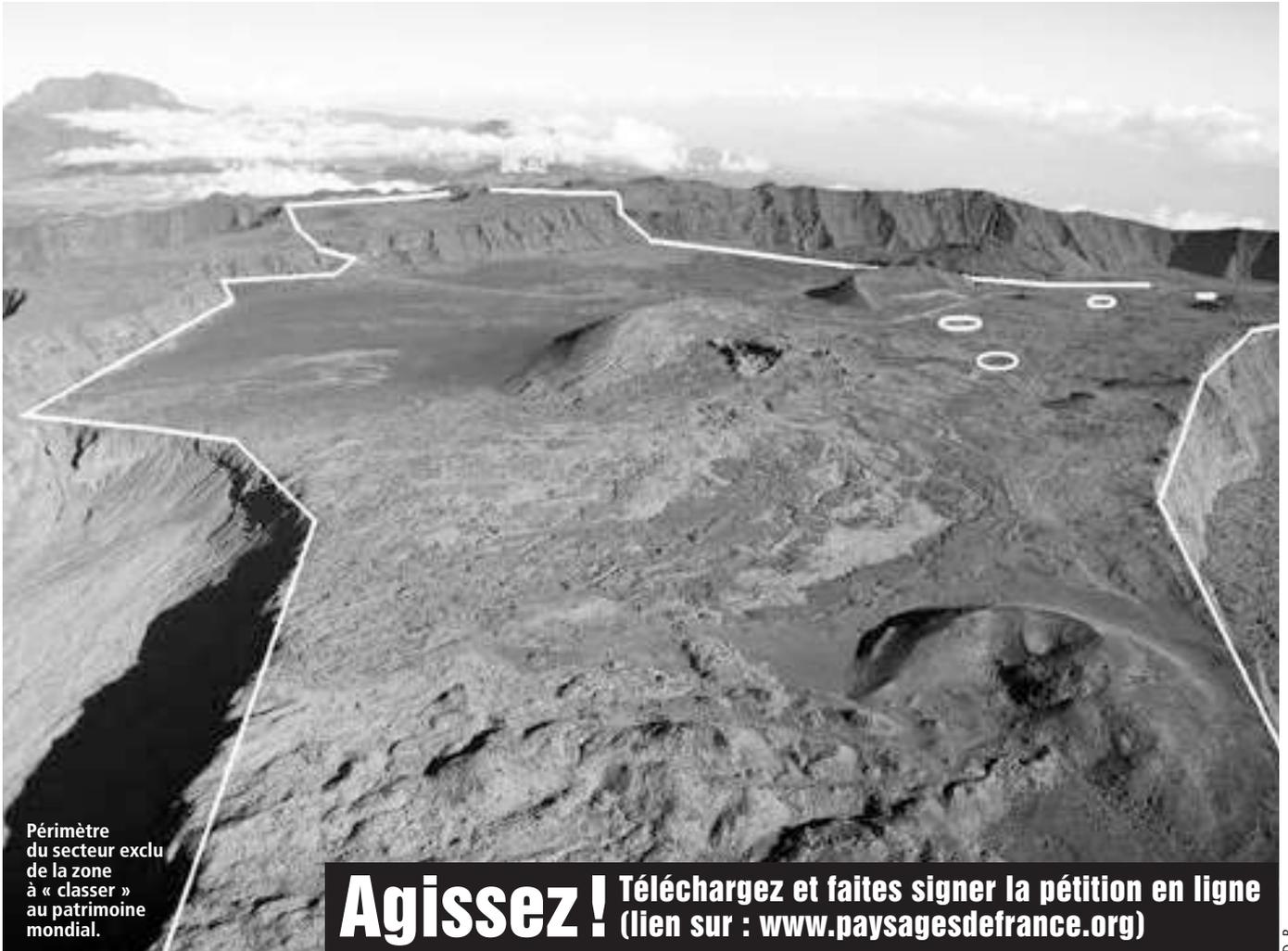
Et quand, des trémolos dans la voix, il se met à psalmodier le nom de Decaux, que « le monde entier nous envie » (*sic*), ce sont les condamnations encore toutes chaudes de ce même Decaux, pour violation du Code de l'environnement et infractions délictuelles, qui lui reviennent à la figure ! « Il n'y a pas plus légaliste que Decaux ! » s'époumonera alors Jacques Séguéla, donnant ainsi une nouvelle occasion à son interlocuteur d'enfoncer le clou et de répondre, preuve à l'appui : « C'est une énormité, un mensonge ! »

Mais le comble pour Avenir-Decaux, Clear Channel ou Viacom, c'est en définitive que le nouveau contempteur des afficheurs s'appelle désormais Jacques Séguéla et que c'est le gourou de la pub en personne, qui, croyant leur venir au secours, leur donne l'estocade ! ■

« Je suis pour la réduction de 60 % des affiches », Jacques Séguéla, sur France 3

ÎLE DE LA RÉUNION

La plaine des Sables : patrimoine mondial sacrifié ?



Périmètre
du secteur exclu
de la zone
à « classer »
au patrimoine
mondial.

Agissez ! Téléchargez et faites signer la pétition en ligne
(lien sur : www.paysagesdefrance.org)

Comment peut-on en arriver là ? Premier trimestre 2007 : alors que plus aucun parc national n'avait été créé depuis dix-huit ans, deux parcs vont s'ajouter coup sur coup aux cinq qui existaient jusqu'alors – le parc amazonien de Guyane (décret n° 2007-66 du 27 février 2007) et le parc national de La Réunion (décret n° 2007-296 du 5 mars 2007).

Mais un tel classement ne rime pas forcément avec respect de l'environnement. Même lorsqu'un site fait également partie d'une zone dont le « classement » au patrimoine mondial de l'Unesco est proposé ! C'est le cas, à La Réunion, de la plaine des Sables, vaste paysage lunaire à plus de 2 000 mètres d'altitude, au pied du Piton de la Fournaise, l'un des volcans les plus actifs de la planète. En effet, pour certains, le patrimoine naturel, si exceptionnel soit-il – le territoire auquel appartient ce site est qualifié d'« unique au monde » par le ministère de l'Écologie –, ne pèse pas lourd

quand un projet industriel, en l'occurrence un complexe géothermique, est dans la balance. Le site convoité fait partie d'une zone dont l'inscription sur la liste du patrimoine mondial est proposée ? Qu'à cela ne tienne, on l'en détachera ! Tout cela pour, au mieux, satisfaire trois misérables pour cent d'une consommation électrique débridée car jamais maîtrisée (*voir éditorial*).

Une mobilisation indispensable

Est-ce le sentiment de cette menace qui explique la formidable éruption survenue le 2 avril 2007 – soit quelques jours seulement après la création du parc – et les coulées de lave incandescente qui, le soir même, atteignirent l'océan Indien ? Une chose est certaine, le périmètre proposé à l'Unesco a été modifié et le parc national n'a pas hésité à déclasser une partie de son territoire ! Que faut-il ajouter ? Que la plaine des Sables est infiniment chère au cœur des

Réunionnais. Qu'elle fascine immédiatement tous ceux qui, souvent venus de très loin, ont le privilège de la découvrir. Que des milliers de personnes ont déjà signé la pétition lancée par l'Association citoyenne de Saint-Pierre « pour sauver la plaine des Sables, y refuser les forages, la centrale électrique, et exiger le classement de cette zone au patrimoine mondial de l'Unesco ». Et que chacun doit se mobiliser, alerter autour de soi et soutenir nos compatriotes réunionnais qui se battent pour sauver sur leur territoire une parcelle essentielle du patrimoine universel ! ■

CONTACT

Association citoyenne de Saint-Pierre
12, rue Caumont, 97410 Saint-Pierre
« Association apolitique,
sans subvention de quiconque »
<http://citoyennedestpierre.viabloga.com>